

---

## **Récapitulatif des modifications relatives à l'Exposé de la politique de placement du FIDA 2025 et au Cadre de contrôle des placements du FIDA 2025**

---

Cote du document: EB 2025/146/R.12/Add.2

Point de l'ordre du jour: 8 d) i)

Date: 31 octobre 2025

Distribution: Publique

Original: Anglais

### **POUR: APPROBATION**

**Mesures à prendre:** Le Conseil d'administration est invité à approuver le récapitulatif des modifications relatives à l'Exposé de la politique de placement du FIDA 2025 et au Cadre de contrôle des placements du FIDA 2025, qui figure dans le présent document.

---

---

### **Questions techniques:**

#### **Roger Fischer**

Directeur et Responsable en chef de la gestion des risques  
Bureau de la gestion globale des risques  
courriel: r.fischer@ifad.org

#### **Gulnara Yunusova**

Directrice et Trésorière  
Division des services de trésorerie  
courriel: g.yunusova@ifad.org

# Récapitulatif des modifications relatives à l'Exposé de la politique de placement du FIDA 2025 et au Cadre de contrôle des placements du FIDA 2025

## I. Introduction

1. L'Exposé de la politique de placement (ExPP) et le Cadre de contrôle des placements du FIDA sont examinés chaque année par la direction.

## II. Modifications relatives à l'Exposé de la politique de placement

2. Les modifications qu'il est proposé d'apporter à l'ExPP sont les suivantes:

Élément concerné	Version actuelle	Modification proposée	Justification
Simplification de l'ExPP par rationalisation des méthodes techniques.	L'Exposé fixe certaines méthodes techniques qui mériteraient plutôt d'être reléguées au plan opérationnel.	Suppression du détail des méthodes techniques d'ordre opérationnel: <ul style="list-style-type: none"><li>• Critères de sélection des gestionnaires externes</li><li>• Description précise des instruments autorisés par type d'émetteur</li><li>• Type de garanties offertes aux modalités fixées par l'International Swaps and Derivatives Association</li><li>• Méthode de détermination de la note de crédit des contreparties</li></ul> L'application uniforme de la terminologie utilisée pour la notation des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au FIDA facilite en outre l'investissement en faveur de la sécurité et la résilience, ce qui est indispensable au développement social durable.	Les modifications proposées sont de nature à simplifier et rationaliser les méthodes techniques, de façon à ce que l'Exposé établisse pour l'essentiel les plafonds et les compétences. Les détails méthodologiques figurant dans les directives en matière de placements incluses dans les lignes directrices régissant la trésorerie. L'élimination des précisions sur le type d'émetteur a pour fonction de concentrer le regard sur les grandes sources de risque.

## III. Modifications relatives au Cadre de contrôle des placements du FIDA

3. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au Cadre de contrôle des placements du FIDA sont les suivantes:

Élément concerné	Version actuelle	Modification proposée	Justification
Prise en compte des réformes de la structure institutionnelle du FIDA.	Le cadre actuel faisait référence à la Division des services de gestion financière (FMD), relevant du Département des opérations financières (FOD).	La division en question est remplacée par la Division des services de passation des marchés et de gestion financière.	Cette modification fait écho à la nouvelle structure institutionnelle du FIDA.